

Rétrospective en **droit public** | 2023

Margaux Collaud

Janvier 2023 | Décembre 2023

ATF 149 I 2

La suppression d'un commentaire Instagram par la SSR

Lorsque la SSR supprime un commentaire publié par une utilisatrice en réponse à un contenu rédactionnel, l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision (AIEP) est compétente pour examiner la conformité de la mesure avec la liberté d'expression (SS). <https://www.lawinside.ch/1266/>

ATF 149 II 79

La dérogation du plan d'affectation spécial au plan d'affectation général

Un plan d'affectation spécial peut déroger au plan d'affectation général dans la mesure où les écarts ne conduisent pas à vider la planification de base de sa substance. Les écarts doivent être appréciés strictement lorsque le plan d'affectation spécial dispose d'une légitimité démocratique faible (TS). <http://www.lawinside.ch/1268/>

TF, 24.08.2022, 1C_636/2020

La forme juridique des agglomérations et l'autonomie communale

L'adoption de la loi cantonale fribourgeoise sur les agglomérations (LAgg/FR), qui supprime la forme juridique de l'agglomération institutionnelle pour la remplacer par la forme de l'association de communes, ne porte pas atteinte à l'autonomie des communes concernées (TS). <http://www.lawinside.ch/1269/>

TF, 04.10.2022, 8C_719/2021

La discrimination à l'embauche d'une candidate au poste de garde-faune

En matière de discrimination à l'embauche (art. 3 al. 1-2, 5 al. 2 et 4 LEg), le tribunal peut se satisfaire d'une preuve fondée sur une vraisemblance prépondérante. Un rapport d'expertise établi par la Commission cantonale de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail constitue un moyen de preuve pertinent, dont le tribunal ne peut faire abstraction sans explication. En l'espèce, le Tribunal cantonal a établi les faits de façon arbitraire en tenant pour avéré un motif de non-engagement apparu pour la première fois lors de l'audience, dont le caractère objectivement décisif était pourtant remis en question par plusieurs déclarations et autres circonstances (CJ). <http://www.lawinside.ch/1275/>

ATF 149 I 25

L'intervention directe d'une norme cantonale dans les relations entre bailleurs et locataires

Une disposition cantonale selon laquelle l'autorisation de transformer, de rénover ou d'assainir un immeuble en période de pénurie de logements serait soumise à la condition que tous les locataires bénéficient d'un droit de retour est incompatible avec le droit fédéral. Il s'agit d'une

intervention directe dans les relations entre bailleurs et locataires (art. 122 al. 1 Cst, art. 109 Cst) (CdS). <http://www.lawinside.ch/1276/>

ATF 149 IV 144

Le sort des avoirs bloqués en Suisse dans le cadre de l'entraide judiciaire internationale en matière pénale avec la Russie

En raison du contexte actuel de la guerre en Ukraine, l'entraide judiciaire avec la Russie doit être suspendue (et non refusée) lorsque les autorités suisses - en exécution d'une demande d'entraide russe - ont provisoirement saisi des avoirs bancaires (art. 18 EIMP). Une telle saisie doit être maintenue durant la suspension (AL). <http://www.lawinside.ch/1281/>

CourEDH, 14.02.2023, Affaire Halet c. Luxembourg, Requête no 21884/18

CourEDH : La condamnation pénale d'un lanceur d'alerte viole son droit à la liberté d'expression (art. 10 CEDH)

La condamnation pénale d'un lanceur d'alerte des "LuxLeaks" viole sa liberté d'expression (art. 10 CEDH) car la mesure n'est pas nécessaire dans une société démocratique au sens de l'art. 10 par. 2 CEDH. En effet, l'intérêt public lié à la divulgation des informations en cause l'emporte sur l'ensemble des effets dommageables, soit le préjudice financier et réputationnel de l'employeur, l'intérêt public à prévenir et à sanctionner le vol, et le respect du secret professionnel (AL). <http://www.lawinside.ch/1284/>

ATF 148 II 564

La nullité d'une décision de concession d'affichage en l'absence de procédure d'appel d'offres

La décision d'attribuer l'exploitation d'une concession d'affichage est nulle lorsqu'elle n'est pas précédée d'une procédure d'appel d'offres. Le juge peut ordonner la tenue d'une procédure d'appel d'offres de rattrapage afin de rétablir un état conforme au droit. Selon les circonstances, la convention de concession peut être déclarée nulle « par ricochet » (pas d'application de l'art. 9 al. 3 LMI à l'attribution d'un monopole communal) (ALa). <http://www.lawinside.ch/1292/>

ATF 149 II 225

La nature juridique d'un contrat d'accueil préscolaire

La planification cantonale de l'accueil préscolaire constitue une tâche publique. En revanche, en l'absence de dispositions la qualifiant de tâche publique, l'exploitation des structures d'accueil découle d'une relation de droit privé. Lorsque la ville de Genève fixe des barèmes de prix qui restreignent la liberté contractuelle pour garantir une égalité de traitement, elle accomplit une tâche publique ; la contestation de ces barèmes s'opère par un recours de droit public (ALa). <http://www.lawinside.ch/1294/>

ATF 149 I 248

L'interdiction partielle de la mendicité à Bâle-Ville

Une interdiction partielle de la mendicité limitée à des endroits précis ne constitue pas une atteinte à la liberté personnelle. Dans le contexte de l'interdiction de la mendicité, les sanctions doivent être progressives et ne peuvent pas aboutir à une peine privative de liberté

immédiatement. Même si ce sont les agissements d'une minorité ethnique qui ont poussé le législateur à adopter la disposition, il ne s'agit pas de discrimination si le texte légal n'opère aucune distinction basée sur la nationalité (ALa). <http://www.lawinside.ch/1299/>

ATF 149 II 237

L'assujettissement d'une zone de gravière à la LDFR

Un plan d'affectation spécial (plan d'extraction) prévoyant une zone de gravière n'a pas automatiquement pour effet de soustraire cette zone à la LDFR. Il convient en particulier d'examiner s'il faut la considérer comme une zone à bâtir (art. 15 LAT). Ce n'est pas le cas lorsque la parcelle litigieuse fait l'objet d'un usage agricole et ne pourra potentiellement être exploitée sous forme de gravière que trente ans plus tard (CdS). <http://www.lawinside.ch/1300/>

ATF 149 I 191

La restriction d'accès aux activités d'enseignement et de recherche en temps de COVID-19

Un enseignement de qualité dans les hautes écoles et universités dépend d'une offre de cours en présentiel. La réglementation qui exige un certificat COVID-19 pour accéder aux activités d'enseignement et de recherche est disproportionnée lorsqu'elle ne prévoit pas de prise en charge financière des tests (ALa). <http://www.lawinside.ch/1301/>

ATF 149 I 49

L'interdiction des chauffages électriques et la garantie de la propriété

Une norme cantonale prévoyant l'interdiction des chauffages et des chauffe-eau électriques dès 2030 est compatible avec la garantie de la propriété (art. 26 Cst) (CdS). <http://www.lawinside.ch/1303/>

ATF 149 III 193

Le port du bracelet électronique et la liberté personnelle

Le port du bracelet électronique (art. 28c CC) doit respecter les conditions de l'art. 36 Cst. Il renforce la protection de la victime avec un effet dissuasif et permet d'apporter des preuves supplémentaires en cas de violation de la mesure ordonnée (art. 28b CC). Partant, il peut être ordonné même lorsqu'un risque que l'auteur passe néanmoins à l'acte subsiste (MC). <http://www.lawinside.ch/1305/>

TF, 13.12.22, 2C_547/2022

La redevance de radio-télévision ne discrimine pas les célibataires

La redevance de radio-télévision (art. 68 ss LRTV) perçue par ménage ne constitue pas une discrimination des personnes célibataires (*singles*), soit des personnes vivant seules (MHS). <http://www.lawinside.ch/1308/>

TF, 27.04.2023, 1C_115/2022*

Le classement de la zone centrale d'un parc naturel périurbain

Pour reconnaître l'existence d'un parc naturel périurbain (art. 23h LPN), il faut que celui-ci soit composé non seulement d'une zone centrale, mais également d'une zone de transition. Le

droit fédéral n'exige une garantie contraignante – notamment par un plan d'affectation – qu'en ce qui concerne la zone centrale. La zone de transition quant à elle ne doit pas nécessairement être concrétisée par un plan d'affectation (TS). <http://www.lawinside.ch/1313/>

TF, 31.03.2023, 1C_393/2022

L'invalidation de l'initiative fribourgeoise pour la gratuité des transports publics

Une initiative prévoyant la gratuité des transports publics est contraire à l'[art. 81a al. 2 Cst.](#) Il n'est pas possible d'interpréter cette initiative de façon conforme au droit supérieur, ni d'éviter une invalidation en se fondant sur le principe constitutionnel de durabilité ([art. 73 Cst.](#)) (MC). <http://www.lawinside.ch/1318/>

ATF 149 IV 361

Inscription dans le Système d'information Schengen (SIS) et non-rétroactivité de la loi pénale

L'inscription dans le Système d'information Schengen (SIS) relève du droit d'exécution, respectivement de police, et ne constitue pas une sanction. Les principes de la non-rétroactivité de la loi pénale et de la *lex mitior* ([art. 2 CP](#)) ne lui sont donc pas applicables (QC). <http://www.lawinside.ch/1322/>

ATF 149 I 207

Droit à une autorisation de séjour fondé sur la protection de la vie privée (art. 8 CEDH) : précision de la jurisprudence en cas de séjour illégal

Lorsqu'une personne ne remplit pas la condition d'un séjour légal de minimum 10 ans en Suisse, elle ne bénéficie pas de la présomption d'enracinement selon laquelle lui refuser une autorisation de séjour porterait atteinte à sa vie privée ([art. 8 CEDH](#)). En revanche, elle peut toujours faire valoir qu'elle bénéficie d'une intégration sociale et professionnelle particulièrement réussie, qui impose, toujours en application de l'[art. 8 CEDH](#), de lui délivrer un titre de séjour (MC). <http://www.lawinside.ch/1323/>

ATF 149 I 316

La demande d'intervention du Conseil fédéral auprès d'une autorité étrangère

Les [art. 8](#) et [13 CEDH](#) ne permettent pas à l'ayant droit économique qui se prévaut d'une violation du principe de spécialité par une autorité étrangère d'exiger l'intervention du Conseil fédéral auprès de l'autorité concernée. La décision d'intervenir auprès de l'autorité s'effectue de manière discrétionnaire et ne peut être revue par les tribunaux suisses (ALa). <http://www.lawinside.ch/1327/>

ATF 149 II 86

Le plan d'affectation partiel du projet de parc éolien « Eoljoux »

(i) Un projet tel qu'un parc éolien, ayant une incidence importante sur l'environnement, doit avoir un ancrage suffisant dans le plan directeur cantonal pour faire l'objet d'une planification d'affectation. Cela présuppose que le projet soit approuvé en coordination réglée ([art. 5 al. 2 lit. a OAT](#)). En cas de refus du Conseil fédéral de délivrer une telle approbation, une commune peut demander que le degré de coordination du plan directeur soit contrôlé à titre incident dans

le cadre de l'examen de la planification d'affectation, afin de vérifier si le plan expose suffisamment comment le projet est coordonné avec les autres intérêts en présence.

(ii) Un projet d'énergie renouvelable qui atteint une certaine taille et une certaine importance revêt un intérêt national qui permet d'envisager une dérogation à la règle selon laquelle un objet inscrit à l'IFP doit être conservé intact (art. 12 al. 3 LEné, art. 6 al. 2 LPN). Une telle dérogation n'est toutefois pas automatique, elle suppose une pondération complète des intérêts concrètement en jeu. La coordination ne peut être qualifiée de réglée lorsque les atteintes que provoque le projet ne peuvent être conciliées avec les objectifs de protection de l'Inventaire fédéral de la protection du paysage (MC). <http://www.lawinside.ch/1328/>

TF, 01.06.2023, 2C_780/2022

Conformité de la durée d'une pause de midi au droit à un enseignement de base suffisant et gratuit (art. 19 Cst. et art. 62 al. 2 Cst.)

Selon les circonstances, pour un enfant une pause de midi de moins de 40 minutes à la maison ne viole pas le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit (art. 19 Cst. et art. 62 al. 2 Cst.). Le nombre d'après-midi de cours doit également être pris en compte. De plus, il est raisonnablement exigible d'un enfant de plus de 8 ans qu'il prenne une trottinette pour effectuer le trajet afin d'en réduire la durée (MC). <http://www.lawinside.ch/1340/>

TF, 07.06.2023, 8C_717/2022*

Aide sociale (d'urgence) refusée à tort à la suite d'un refus de se soumettre à une expertise AI (art. 12 Cst.)

Le refus de se soumettre à une expertise AI contribue certes à empêcher l'établissement d'un droit à des prestations de l'AI, mais ne justifie pas pour autant le refus de toute aide sociale, aide d'urgence incluse (art. 12 Cst.), car la perspective de toucher des prestations de l'AI ne constitue pas une ressource suffisante immédiatement disponible ou réalisable à court terme.

La question de savoir si l'aide d'urgence peut être réduite ou refusée en cas d'abus de droit reste ouverte, rien ne permettant en l'espèce de retenir que le recourant ait adopté un comportement abusif (CJ). <http://www.lawinside.ch/1341/>

ATF 149 II 246

La prise en charge des frais d'avocat-e par la LAVI : pas de péremption ni de subsidiarité

L'aide aux victimes peut prendre en charge les frais d'avocat-e d'une victime exclusivement au titre d'aide immédiate (art. 13 al. 1^{er} LAVI) ou d'aide à plus long terme (art. 13 al. 2 LAVI) et non d'indemnité au sens de l'art. 19 LAVI. Le droit à la prise en charge de tels frais ne se périmé pas. Il n'est ainsi pas nécessaire que la victime présente sa requête d'assistance avant la fourniture des prestations juridiques. Enfin, la prise en charge de ces frais par l'aide aux victimes n'est pas subsidiaire à l'assistance judiciaire gratuite (CJ). <http://www.lawinside.ch/1343/>

**CourEDH, 04.07.2023,
Affaire B.F. et autres c. Suisse,
requêtes nos 13258/18, 15500/18,
57303/18 et 9078/20**

**Regroupement familial de réfugié-es au
bénéfice de l'admission provisoire et aide
sociale (art. 85 al. 7 LEI) : une appréciation
individualisée est nécessaire (CourEDH)**

Peu importe son statut en droit suisse (permis B ou F), une personne réfugiée ne devrait pas être tenue à l'impossible pour obtenir le regroupement familial. Lorsqu'elle est et reste incapable de satisfaire aux exigences relatives à son revenu bien qu'elle ait fait tout ce qui était raisonnablement exigible pour devenir financièrement indépendante, appliquer sans aucune flexibilité l'exigence d'indépendance de l'aide sociale pourrait, le temps passant, conduire à une séparation permanente de la famille, contraire à l'[art. 8 CEDH](#) si l'ensemble des circonstances doit conduire à reconnaître une obligation de l'Etat d'autoriser le regroupement familial (CJ). <http://www.lawinside.ch/1347/>

TF, 13.07.2023, 1C_332/2022*

**L'indemnité pour expropriation matérielle en
cas de classement en zone à bâtir réservée
aux constructions publiques**

Le refus de classement (ou non-classement) d'un terrain existe également lorsque, dans le cadre de la première planification conforme à la LAT, ce terrain est classé en zone à bâtir réservée aux constructions publiques, de sorte que le propriétaire se voit empêché d'y construire à titre privé. Toutefois, le droit à une indemnité au titre d'une expropriation matérielle dépendra des conditions du cas d'espèce, examinées de manière approfondie (CdS). <http://www.lawinside.ch/1348/>

ATF 149 I 282

**Non-conformité d'une loi cantonale sur
l'encouragement linguistique préscolaire au
droit à un enseignement de base suffisant et
gratuit (art. 19 Cst. cum art. 62 al. 2 Cst.)**

L'encouragement linguistique préscolaire obligatoire relève du droit constitutionnel à un enseignement de base gratuit. Partant, il doit être offert gratuitement. De plus, le canton est tenu de garantir l'accessibilité locale d'une telle offre ou de prendre en charge les frais de transport. Une réglementation cantonale prévoyant le contraire n'est pas compatible avec la Constitution, et plus particulièrement avec l'[art. 19 Cst.](#) (MC). <http://www.lawinside.ch/1355/>

TF, 12.07.2023, 2C_414/2022*

**La réduction du prix de pension d'un EMS
comme sanction contre une rémunération
non-conforme**

Une autorité peut fonder une réduction du prix de pension d'un EMS sur une application conjointe des [art. 36 LGEPA/GE](#) et [25 al. 2 RGEPA/GE](#) sans sombrer dans l'arbitraire afin de sanctionner une rémunération non conforme aux principes qui valent pour le personnel de l'Etat (ALa). <http://www.lawinside.ch/1359/>

TF, 04.09.2023, 8C_307/2022*

Inadmissibilité de la suppression informelle de l'aide sociale et devoir de renseigner sur les prestations complémentaires AVS/AI d'un-e concubin-e

(i) La suppression de l'aide sociale doit être prononcée sous la forme d'une décision formelle, sujette aux voies de droit ordinaires (art. 29a Cst.). L'autorité ne peut pas se contenter d'interrompre de façon informelle ses versements.

(ii) Le Tribunal fédéral laisse ouverte la question de savoir si prendre en compte les prestations complémentaires AVS/AI d'un-e concubin-e non bénéficiaire de l'aide sociale dans le calcul des besoins de la personne requérante viole le droit fédéral (CJ). <http://www.lawinside.ch/1361/>

TF, 08.09.2023, 2C_694/2021*

Le principe de la légalité et les prestations en espèces en tant que mesures disciplinaires visant des étudiant-es

Une mesure disciplinaire qui prévoit des prestations en espèces allant jusqu'à CHF 4'000.- ne saurait être qualifiée de légère lorsqu'elle vise des étudiant-es, *a fortiori* lorsqu'une exclusion allant jusqu'à six semestres peut être prononcée en cas de non-paiement. Elle doit donc figurer dans une loi au sens formel et être édictée par l'organe compétent (art. 5 al. 1 Cst. cum art. 38 Cst./ZH) (CdS). <http://www.lawinside.ch/1362/>

TF, 12.08.2023, 8C_387/2022*

Devoir de renseigner du candidat à l'embauche: quid des problèmes de santé?

Lors du processus d'embauche, une candidate doit renseigner l'employeur de troubles à la santé dont elle souffre seulement si ces troubles ont un impact sur l'aptitude au poste à pourvoir. De façon analogue, des questions sur l'état de santé de la candidate ne sont admissibles que si elles sont en lien de connexité avec l'aptitude au poste. Néanmoins, si le processus d'embauche prévoit un examen médical, il peut être raisonnablement exigé de la candidate qu'elle informe le médecin-conseil de l'employeur d'une maladie chronique qui pourrait affecter sa capacité de travail sur le long terme (SS). <http://www.lawinside.ch/1365/>

TAF, 11.08.2023, F-601/2022

Visa humanitaire pour ressortissant-e-s afghan-e-s : une appréciation individualisée du danger est nécessaire (art. 4 al. 2 OEV)

(i) Un visa humanitaire peut être octroyé lorsque la personne requérante est exposée à un danger grave, concret et individuel qui la touche plus que d'autres personnes en cas de retour dans son pays d'origine. L'autorité doit procéder à une appréciation individualisée et pas seulement standardisée. Elle examine les indices de persécution concrète, comme la réception de menaces concrètes et individuelles.

(ii) Lorsque la personne requérante se trouve dans un autre Etat que son Etat d'origine, l'autorité doit analyser le risque potentiel de renvoi forcé vers son pays d'origine. L'autorité doit instruire l'affaire de manière individualisée (MC). <http://www.lawinside.ch/1368/>

ATF 149 II 320

Le sort des conventions hydroélectriques portant sur le même débit d'eau

Deux concessions qui portent sur l'utilisation du même débit d'eau ne s'absorbent pas nécessairement à l'expiration de l'une ; les droits concédés peuvent également retourner à l'autorité concédante. Pour déterminer les conséquences de l'expiration de l'une des concessions, il convient d'interpréter celles-ci (ALa). <http://www.lawinside.ch/1370/>

ATF 149 II 269

La modification d'une jonction autoroutière : procédure d'autorisation de construire ou d'approbation des plans ?

Un projet de construction qui implique des modifications substantielles d'une jonction autoroutière et la construction d'un pont doit suivre la procédure fédérale d'approbation des plans (art. 26 LRN). Il ne saurait faire l'objet d'une autorisation cantonale, respectivement communale, au sens de l'art. 44 LRN (TS). <http://www.lawinside.ch/1371/>

TF, 25.08.2023, 1C_399/2023*

L'interdiction de sous-apparetement entre listes de différents partis politiques (art. 31 al. 1bis LDP)

En vertu de l'interprétation historique et téléologique de l'art. 31 al. 1bis LDP, les sous-apparetements entre listes de partis différents sont interdits. Cette interdiction vise à protéger la transparence des élections et ne viole pas l'art. 34 al. 2 Cst. (MC). <http://www.lawinside.ch/1372/>

TF, 19.09.23, 9C_266/2023*

L'indépendance et la composition des Commissions de recours communales

Le défaut d'indépendance institutionnelle d'une Commission de recours communale composée de membres du conseil communal implique que cette dernière ne revêt pas la qualité de tribunal au sens de l'art. 30 Cst. L'exercice de "doubles fonctions" comme membre du parlement et membre d'une autorité judiciaire est en principe prohibé, du moins lorsque ces fonctions concernent le même niveau de structure étatique (ALa). <http://www.lawinside.ch/1376/>

TF, 13.09.2023, 8C_610/2022*

L'indemnisation de la perte de gain en cas de chômage partiel

Lorsqu'une personne assurée à l'assurance chômage perd l'un de ses emplois à temps partiel et continue d'exercer une ou plusieurs autre(s) activité(s) à temps partiel, il convient, pour déterminer si elle a droit à l'indemnisation de sa perte de gain, de comparer le revenu mensuel brut qu'elle réalise malgré son chômage partiel (revenu provenant d'une ou de plusieurs autres activités à temps partiel) avec l'indemnité de chômage à laquelle elle aurait droit si elle n'était pas au chômage partiel mais si elle était totalement sans emploi (FP). <http://www.lawinside.ch/1379/>

TF, 15.09.2023, 2C_457/2023*

L'examen de la détention dans le cadre de la procédure Dublin (art. 80a LEI)

Une personne détenue dans le cadre de la procédure Dublin ne renonce pas définitivement au contrôle judiciaire de sa détention par le simple fait de cocher une case en ce sens sur un formulaire. L'autorité judiciaire qui n'entre pas en matière sur la demande subséquente de contrôle viole le droit d'accès à un·e juge de la personne détenue (CdS). <http://www.lawinside.ch/1381/>

TF, 06.11.2023, 2C_50/2022*

Le fardeau de la preuve en cas d'adjudication de gré à gré (revirement de jurisprudence)

Il appartient à l'autorité adjudicatrice, et non à l'entreprise qui n'a pas été choisie, de prouver l'absence de solutions alternatives adéquates lorsque celle-ci fonde la renonciation à un appel d'offre (adjudication de gré à gré). A l'appui de sa qualité pour recourir, l'entreprise non choisie peut se limiter à rendre vraisemblable qu'elle est fournisseuse potentielle de la prestation concernée. Le Tribunal fédéral revient ainsi sur sa jurisprudence dite "Microsoft" (ATF 137 II 313) (EJG). <http://www.lawinside.ch/1383/>

TF, 25.04.2023, 2C_523/2021*

"Détention organisationnelle" et responsabilité de l'État

Le placement temporaire d'une personne atteinte de troubles psychiques *et définitivement condamnée à une mesure* dans un établissement de détention avant son transfert dans un établissement adapté n'est autorisé qu'à titre exceptionnel, aussi longtemps que cela est nécessaire pour trouver un établissement approprié (détention dite "organisationnelle").

En l'espèce, la détention organisationnelle d'un prévenu pendant 17 mois, dans l'attente d'un placement dans un établissement approprié pour l'exécution de la mesure ordonnée, constitue une violation de l'**art. 5 par. 1 let. e CEDH**. Par conséquent, le prévenu a droit à une réparation (**art. 5 par. 5 CEDH**) (AL). <http://www.lawinside.ch/1385/>

TF, 29.09.2023, 2C_562/2022

Exigibilité d'un chemin d'école enfantine pour un enfant de 4 à 6 ans

Les enfants qui fréquentent l'école enfantine sur une base volontaire ne bénéficient pas de la garantie de l'**art. 19 Cst**. Ils bénéficient uniquement des garanties prévues dans les lois cantonales. S'agissant du chemin de l'école, il n'est pas arbitraire de considérer qu'un enfant de 4 à 6 ans peut utiliser un transport public sans accompagnement, marcher sur une route principale sans véritable trottoir et traverser un pont à une seule voie sans surface de marche séparée, lorsque certaines mesures notamment d'instruction ont été prises (MC). <http://www.lawinside.ch/1388/>

Proposition de citation : MARGAUX COLLAUD, Rétrospective en droit public 2023,
<http://www.lawinside.ch/public23.pdf>

Lien de téléchargement : <http://www.lawinside.ch/public23.pdf>